

Les principes directeurs de la réflexion sur la rédaction des décisions de justice

« Comme le souligne la lettre de mission du groupe, la réflexion sur les méthodes de rédaction des décisions de la juridiction administrative doit avoir pour objectif de les améliorer, c'est-à-dire de les rendre mieux compréhensibles à un public plus large, sans rien sacrifier de leur qualité.

Elle doit également tenir compte des contraintes quantitatives pesant sur la juridiction et de l'urgence inhérente à certaines procédures.

Un tel objectif ne saurait être atteint sans identification préalable précise des fonctions assignées aux décisions de justice ni évaluation des méthodes de rédaction actuelles au regard de ces fonctions. Cette analyse devra permettre de déterminer tant les éléments qui méritent d'évoluer que le contenu de ces évolutions. »

Ces lignes figurent en préambule du rapport du groupe de travail du Conseil d'Etat sur la rédaction des décisions de la juridiction administrative. Un travail passionnant qui devrait concerner tous les types de décisions juridiques, pour que la Justice soit mieux appliquée...et comprise.

Il faut absolument le découvrir dans notre base « Ressources documentaires », rubrique Divers France, documents, dossiers, études et analyses, Conseil d'Etat.